



INTERPELLATION URGENTE

Auteur UDC, par Cyrille Fauchère et Jérôme Desmeules
Objet Crise structurelle au sein d'Addiction Valais
Date 12.09.2017
Numéro 2.0200

Actualité de l'événement

La dénonciation de la convention entre le Foyer FXB et la fondation Addiction Valais (AV), ainsi que le licenciement du directeur des Foyers des Rives du Rhône

Imprévisibilité

La situation délétère du personnel a conduit à demander l'arbitrage du Service de l'Action sociale

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

L'Etat du Valais ne peut pas fermer les yeux plus longtemps sur les démissions en cascade des membres du conseil de fondation d'AV, les licenciements et les mises à pied des cadres d'AV, les départs volontaires ou forcés des collaborateurs et la gestion calamiteuse du personnel d'un établissement dont il participe au financement et qui est un acteur important de la politique sanitaire cantonale.

Au-delà de la préoccupante question de l'orientation thérapeutique de la fondation Addiction Valais, dans son nouveau concept de «centre de bien-être au sein duquel la consommation de psychotropes est réglementé», la question du personnel se doit d'être aussi urgemment appréhendée.

Depuis la réorganisation du système de pilotage des institutions actives dans la prise en charge des addictions, de nombreuses turbulences frappent l'entier du système, et en particulier le personnel.

Les dysfonctionnements qui sont désormais légion engendrent plusieurs départs au sein du conseil de fondation, la disparition du comité de direction et des tensions dans les relations entre la direction et les foyers.

Le directeur général est licencié en 2016. Le directeur de la Villa Flora et le directeur de l'ambulatoire et de la prévention quittent la fondation AV. Le directeur des foyers des Rives du Rhône est licencié en mai de cette année. Depuis 2013, 45 départs sont enregistrés, dont 15 licenciements. Le mobbing semble devenir monnaie courante au sein du personnel. A l'occasion des nominations des deux nouveaux directeurs, les procédures de postulation n'étaient ni ouvertes ni publiques. La demande d'un audit externe de la part du collectif du personnel des Foyers des Rives du Rhône n'a pas encore abouti, malgré son dépôt le 14 mars 2017. Toutes ces situations professionnelles impactent non seulement les collaborateurs, mais également leurs proches et les patients.

Conclusion

Pourquoi le département reste-t-il silencieux sur cette situation qui porte le discrédit sur toute la politique sanitaire du canton et quelles sont les mesures urgentes qu'il compte prendre?